

“ parce qu’il est douteux, dit Mgr Rouvier, que le baptême donné sur l’enveloppe soit valide.”

Dans le cas où l’avorton serait menacé de mort par le contact de l’eau froide, on peut employer de l’eau tiède ; et lorsqu’il est si petit qu’on ne peut le baptiser à la manière ordinaire, “ on met de l’eau dans un plat et on le baptise par immersion, ayant soin de le retirer promptement pour ne pas le noyer.” Et Mgr Bouvier ajoute :

“ Car quoiqu’on ait la certitude qu’il ne peut vivre longtemps, il n’est pas permis de le tuer, et celui qui le ferait volontairement serait homicide et irrégulier ; mais s’il cause sa mort en le baptisant avec les précautions que nous recommandons, il n’est ni irrégulier, ni coupable d’aucun péché.”

Jusqu’ici, nous n’avons rien à dire, et il reste loisible à tous ceux qui ignorent que le baptême *par immersion* a été le seul en usage pendant les douze premiers siècles, de se soumettre au cérémonial et aux formules restrictives préconisées par Mgr Bouvier. Il n’y a rien, dans ces cérémonies, plutôt puérides, qui soit attentatoire à la dignité des familles, à leur liberté, ou à leur intérêt. Chacun est donc libre d’adopter la doctrine du germe humain doué d’une âme le 40<sup>e</sup> jour de son ensemencement.

Mais où la doctrine devient inquiétante, c’est lorsqu’elle prétend qu’on ne doit pas reculer devant l’ouverture du ventre de la mère pour baptiser l’enfant. Voici, à cet égard, comment s’exprime Mgr Bouvier, à propos d’un cas qui s’est, dit-il, présenté au Mans, ville où il siégeait :

“ Deux vicaires forcèrent, en quelque sorte, nne femme, au refus d’un chirurgien, d’ouvrir le cadavre d’une femme enceinte qui venait de mourir. L’opération se fit en présence de plusieurs autres femmes ; on en tira un enfant plein de vie et de mouvement, et on appela avec joie les vicaires, qui se tenaient dans une maison voisine, pour qu’ils vissent baptiser cet enfant, qui vécut encore plusieurs heures après avoir été retiré du cadavre de la femme.”

Du cadavre de la femme !... Était-elle morte ?

Un peu plus loin, Mgr Bouvier semble agité du même soupçon, car il dit :

“ Souvent il est difficile d’acquérir la certitude que la femme soit réellement morte. La première chose à faire est donc de s’assurer du fait et de bien constater la mort.”

Sur quels indices, sur quels signes certains se sont donc basés les deux vicaires qui *ont forcé* une femme à accomplir une opération de cette nature sur une femme *qui venait de mourir* ? Comment savaient-ils qu’elle était morte, puisque la science se déclare impuissante à reconnaître, par des indices certains, la mort réelle d’un individu, sauf par un commencement de putréfaction du cadavre ?